

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Mesure de soutien à l'information et à l'éducation forestières

**LE DÉPUTÉ DE PORTNEUF, MICHEL MATTE, ANNONCE UN INVESTISSEMENT DE
190 000 \$ POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE FORESTIÈRE
DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE**

Saint-Marc-des-Carières, le 15 décembre 2011– Le député de Portneuf, M. Michel Matte, au nom du ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, M. Clément Gignac, annonce la reconduction d'une aide financière de 190 000 \$ accordée à l'Association forestière des deux rives pour la promotion de la culture forestière.

Cet investissement permettra la réalisation de projets visant à rehausser l'intérêt de la population ainsi que son sentiment d'appartenance envers sa forêt tout améliorant ses connaissances sur le sujet. Ces projets peuvent prendre la forme d'activités éducatives, de formation, d'information et de sensibilisation réalisées auprès de diverses clientèles.

« Je me réjouis d'annoncer aujourd'hui la reconduction d'une aide financière afin de promouvoir la culture forestière dans la région. Cette mesure permettra d'atteindre plus efficacement les jeunes et de les sensibiliser à l'importance de cette richesse naturelle. Nos forêts ont contribué à bâtir notre identité et elles doivent continuer d'être une source de fierté », a souligné le député Michel Matte.

Cette mesure a pour but d'aider financièrement les organismes qui poursuivent une mission commune au Ministère, soit la promotion de la culture forestière, notamment en matière d'aménagement durable des forêts. L'Association forestière des deux rives possède une expertise reconnue en information et en éducation forestières et est bien enracinée dans son milieu.

« Notre forêt demeure un vecteur économique essentiel pour nos régions. Elle permet à des milliers de travailleurs de gagner leur vie et elle génère des retombées économiques importantes. Nous devons sensibiliser les jeunes aux défis stimulants qu'offre le secteur et encourager les initiatives qui visent à donner au Québec une relève dans le secteur forestier », a conclu le ministre Clément Gignac.

Rappelons que la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1) reconnaît dans son préambule l'importance de promouvoir la culture forestière au Québec en sensibilisant la population à cet égard afin qu'elle contribue à l'aménagement durable des forêts et à leur gestion. Une information adéquate est essentielle à la participation du public.

- 30 -

Sources :

Jolyane Pronovost
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Ressources naturelles
et de la Faune et ministre responsable
du Plan Nord
Tél. : 418 643-7295

Nicole Gingras
Attachée politique
Bureau du député de Portneuf à
l'Assemblée nationale
Tél. : 418 268-3860